

CHARTRE DES BONS USAGES DE L'UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE

L'Université du Temps Libre (UTL) de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier a pour mission de favoriser la transmission des savoirs, l'épanouissement personnel et le dialogue entre générations dans un cadre bienveillant et convivial. Cette charte a pour objectif de garantir le bon fonctionnement de l'UTL et de maintenir un espace d'apprentissage et d'échange agréable pour tous.

Inscriptions

1. Conditions d'adhésion

L'inscription à l'UTL est ouverte à toute personne souhaitant enrichir ses connaissances et participer aux activités proposées. Aucun diplôme préalable n'est requis.

2. Modalités d'inscription

Les auditeurs doivent s'inscrire avant le début des conférences en suivant les procédures établies par l'UTL. Seuls les auditeurs inscrits peuvent assister aux conférences de l'UTL.

Une attestation d'inscription est remise après règlement du montant de l'inscription. Elle donne accès aux conférences pour lesquelles l'auditeur est inscrit et doit être présentée aux personnels de l'UTL lors de chaque conférence pour accéder à la salle.

3. Disponibilité des places

L'inscription aux conférences est soumise à la disponibilité des places. La confirmation du règlement de l'inscription garantit la participation.

4. Prérequis d'inscription

La participation à la première conférence de chaque cycle est nécessaire pour pouvoir assister aux suivantes.

5. Gestion des données personnelles

Les données personnelles des auditeurs sont utilisées uniquement pour la gestion des inscriptions, la communication d'informations relatives aux conférences, ainsi que pour les besoins administratifs de l'UTL.

6. Politique de remboursement

L'absence à une conférence n'ouvre droit à aucun remboursement.

Discipline Générale

1. Respect des horaires

Les auditeurs sont tenus de respecter les horaires fixés pour chaque conférence. Les retards perturbent le déroulement des sessions et doivent être évités.

2. Absence et notification

Si un auditeur est dans l'incapacité d'assister à une conférence pour laquelle il est inscrit, il est invité à en informer l'UTL dès que possible.

3. Comportement respectueux

Les auditeurs doivent adopter un comportement respectueux envers les intervenants, le personnel, et les autres participants. Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de perturbation est strictement proscrite.

L'UTL valorise les échanges et les débats dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel.

4. Utilisation des téléphones portables

Les téléphones portables doivent être éteints ou mis en mode silencieux pendant toute la durée des conférences. Leur usage est strictement interdit pendant les sessions, sauf en cas d'urgence.

5. Enregistrements et prises de photos

L'enregistrement des conférences (audio ou vidéo) ainsi que la prise de photos sont strictement interdits sans l'autorisation préalable de l'intervenant et de l'administration de l'UTL.

6. Participation active et échanges

L'UTL encourage les participants à s'impliquer activement lors des conférences, que ce soit par des questions ou des contributions aux discussions, dans la limite du respect des règles de courtoisie et de temps alloué. Cette implication est la clé d'une expérience d'apprentissage riche et partagée.

7. Feedback et amélioration continue

L'UTL valorise les retours de ses auditeurs afin d'améliorer en continu l'expérience de chacun. Un formulaire de satisfaction sera mis à disposition pour recueillir les avis. Ces retours contribuent directement à l'amélioration de la qualité des conférences et des services proposés.

En adhérant à l'UTL, chaque auditeur s'engage à respecter cette charte pour le bien-être de l'ensemble de la communauté.